ENTREPRISE / PARTICULIER

DEVENEZ MECENE

FAIRE UN DON POUR DEVENIR MÉCÈNE DU CLUB

Grâce au mécénat, votre don ouvre un droit à une réduction d'impôt :

UN DON DE 1 000 € VOUS REVIENT EN RÉALITÉ À 400 €

UN DON DE 2 000 € VOUS REVIENT À 800 €

UN DON DE 5 000 € VOUS REVIENT À 2 000 €

60% du montant du don dans la limite de 5 pour mille du CA pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

FAIRE UN DON POUR DEVENIR MÉCÈNE DU CLUB

Grâce au mécénat, votre don ouvre un droit à une réduction d'impôt :

UN DON DE 150 € VOUS REVIENT EN RÉALITÉ À 51 €

UN DON DE 500 € VOUS REVIENT À 170 €

UN DON DE 1 000 € VOUS REVIENT À 340 €

66% du montant du don viendra en déduction de vos impôts

MODE D'EMPLOI :

1/ adressez votre chèque (ordre : club des sports de Risoul) par la poste : club des sports de risoul – c/o Mairie – La Rua – 05600 Risoul

2/ Joindre dans l'enveloppe sur papier libre (ou par email – communication.csrisoul@gmail.com – en ajoutant le numéro de votre chèque) les informations suivantes pour nous permettre de compléter votre reçu fiscal :
(selon votre cas) Nom, Prénom, Civilité, Nom de l'entreprise, adresse postale, adresse email.

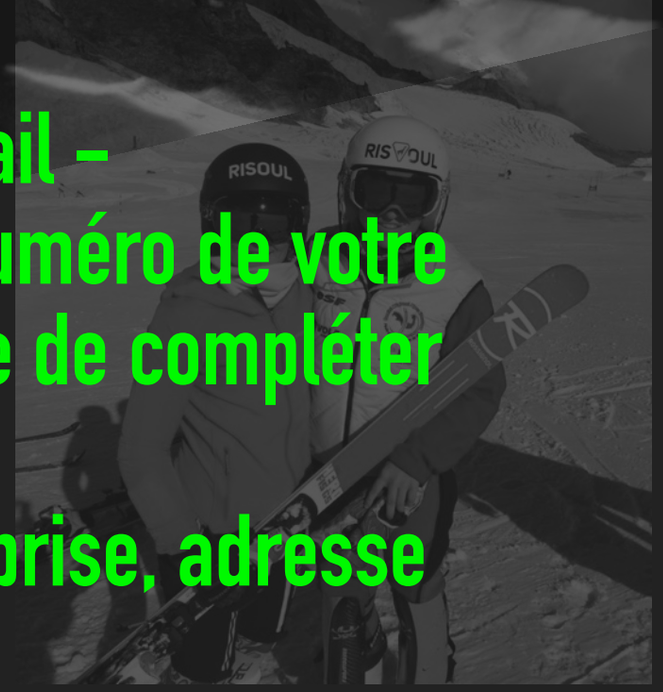

3/ Vous recevrez dans un 2ème temps votre reçu fiscal…. et c'est tout !

Pour obtenir des informations, nous sommes disponibles à l'adresse suivante : communication.csrisoul@gmail.com
Découvrez le club sur www.clubdessportsrisoul.fr